

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BATAILLON Alban, M. CANTET Gérard, Mme JAONAH Charlène, Mme JOLY Isabelle, Mme LABOUEBE Claudine, Mme LARGAIOLLI Fanny, M. MARTINI Cyril, M. MATRAT David, Mme MILLIER Sandra, M. PATIN Julien, Mme POUPEAU Gaëlle

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme MILLIER Sandra

Président de séance : Mme LABOUEBE Claudine

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MILLIER Sandra est désignée secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme LABOUEBE Claudine maire sortant (1), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme LABOUEBE Claudine, M. PATIN Julien, Mme MILLIER Sandra, M. CANTET Gérard, M. MATRAT David, M. BATAILLON Alban, Mme LARGAIOLLI Fanny, M. MARTINI Cyril, Mme JOLY Isabelle, Mme POUPEAU Gaëlle, Mme JAONAH Charlène dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Election du Maire

Mme LABOUEBE Claudine, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire : Mme LABOUEBE Claudine

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme LABOUEBE Claudine : 10 voix

Mme LABOUEBE Claudine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mme LABOUEBE Claudine a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BATAILLON Alban, M. CANTET Gérard, Mme JAONAH Charlène, Mme JOLY Isabelle, Mme LARGAIOLLI Fanny, M. MARTINI Cyril, M. MATRAT David, Mme MILLIER Sandra, M. PATIN Julien, Mme POUPEAU Gaëlle

Contre :

Abstention : Mme LABOUEBE Claudine

4 - Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Elections des adjoints

M. PATIN Julien et Mme MILLIER Sandra sont élus aux postes d'adjoints

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Fixation des indemnités des adjoints

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget 4000€ ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal 5000€;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas : 1000€ ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes..., l'attribution de subventions ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Désignation des délégués aux commissions

Constitution des commissions municipales et désignation des membres.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;
- Considérant qu'il convient de constituer des commissions d'étude pour préparer les travaux du Conseil ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - o DÉCIDE de créer les commissions suivantes :

Commissions - Délégués - Suppléants

Commissions + instances dans la commune	Nombres de représentants	Délégués	Suppléants
TRAVAUX	11	Tout le Conseil	
FINANCES	6	LABOUEBE Claudine (Maire), LARGAIOLLI Fanny, PATIN Julien (1er Adjoint), JAONAH Charlène, MILLIER Sandra (2ème Adjointe), MARTINI Cyril	
SIVOS	3 délégués + 2 suppléants	LABOUEBE Claudine (Maire), MILLIER Sandra (2ème Adjointe), POUPEAU Gaëlle	LARGAIOLLI Fanny, JAONAH Charlène
SIAEPA	2 délégués + 2 suppléants	PATIN Julien (1er Adjoint), BATAILLON Alban	MARTINI Cyril, CANTET Gérard

SICECO	1 délégué + 1 suppléant	LABOUEBE Claudine (Maire)	PATIN Julien (1er Adjoint)
ONF -COFOR	1 délégué + 1 suppléant	PATIN Julien (1er Adjoint)	LABOUEBE Claudine (Maire)
BOIS	2 délégués + 2 suppléants	PATIN Julien (1er Adjoint), BATAILLON Alban	CANTET Gérard, LARGAIOLLI Fanny
APPELS D'OFFRES	Maire + 3 conseillers municipaux	LABOUEBE Claudine (Maire) + PATIN Julien (1er Adjoint), CANTET Gérard, BATAILLON Alban	
AFFAIRES SOCIALES	4 délégués + 4 suppléants	Tout le Conseil	
ARNIA	1 délégué + 1 suppléant	PATIN Julien (1er Adjoint)	MILLIER Sandra (2ème Adjointe)
SALLE DES FÊTES	1 délégué + 1 suppléant	MILLIER Sandra (2ème Adjointe)	CANTET Gérard
COMMUNICATION	2 délégués	PATIN Julien (1er Adjoint), JAONAH Charlène	
CLECT TRANSFERTS DE CHARGES	1 délégué	LABOUEBE Claudine (Maire)	
CORRESPONDANT DEFENSE	1 délégué	BATAILLON Alban	
COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE	1 délégué	LABOUEBE Claudine (Maire)	PATIN Julien (1er Adjoint)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Questions diverses

Fait à Saint Seine en Bâche
Le Maire,


